



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2021 du budget de la régie du Vieux Port

Date de la convocation : 7 juillet 2022

Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021-JUIN-01-07 en date du 2 juin 2022 portant approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 11 juillet 2022.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre. Monsieur Jean Sébastien de CASALTA s'étant abstenu.

Article 1 :

- **Approuve** les résultats budgétaires relatifs aux annexes de la Régie du Vieux Port suivants :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2021	1 071 197,91
- Dépenses de l'exercice 2021	789 974,42
+ Solde reporté de l'exercice 2020	400 700,32
= Résultat de la section d'exploitation	681 923,81
Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2021	50 062,47
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	58 529,81
+ Solde reporté de l'exercice 2020	173 883,30
= Résultat Brut de la section d'Investissement	165 415,96
+ Solde Restes à Réaliser 2021	- 31 276,81
= Résultat Net de la section d'Investissement	134 139,15

Article 2 :

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2021 correspondant au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2022, soit :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	681 923,81
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	165 415,96
Résultat brut de l'exercice 2021	847 339,77
+ Solde Restes à Réaliser 2021	- 31 276,81
Résultat Net de clôture 2021	816 062,96

Article 3 :

- **Prend acte** qu'en considérant les Restes à réaliser 2021, le Résultat Net de la section d'investissement s'élève à 134 139,15€. Il n'y a donc pas de besoin de financement pour cette section à couvrir.

Article 4 :

- **Décide** de reporter sur la ligne R001 du Budget Supplémentaire 2022 le résultat de la section d'investissement : 165 415,96€.

Article 3 :

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2022 : 681 923,81€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.

